

Affiché au  
GRAND CAHORS le :

Délibération n° 1

27 JUIL. 2020



AR PREFECTURE

046-200023737-20200715-01\_15\_07\_2020-DE  
Regu le 21/07/2020

Séance du 15 juillet 2020 à 14 heures

Le 15 juillet deux mille vingt, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Fontanes, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaients présents les membres titulaires suivants : (62)

M. DIETSCH Jérôme (Arcambal), Mme WARTEL Catherine (Arcambal), M. NICOLAON Patrick (Bellefond – La Rauze), Mme DALBERA Marie (Bellefond – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), Mme LE FOURN Marie-Laure (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme CAROFF Sylvie (Cahors), M. MARX Jean-Luc (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme DEL VITTO Aurore (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. DELPECH Bernard (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. VACANDARE Johann (Cahors), M. RACHI Abel (Cahors), Mme BEHEREGARAY Alexia (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme DAPORTA Anne-Céline (Cahors), M. LORIN Thierry (Cahors), M. DUCHESNE François (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. LIARD Olivier (Catus), M. VAZ Victor (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. CAZABONE Christian (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. TREIL Jean (Douelle), M. REDOULES Matthieu (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), Mme SOLIVERES Hélène (Labastide du Vert), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme LOUIS Sylvie (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme VANBESIEN Joëlle (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. LAFFRAY Patrick (Maxou), M. PONS Stéphane (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Merquès), Mme JORDANET Marie-Christine (Merquès), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq Lapopie), Mme RAUZIERES Elodie (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. CORNIOT Pascal (St Médard), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille), M. TEYSSEDRE Patrick (Tour de Faure), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels), Mme MAZEYRIE Christelle (Trespoux-Rassiels).

Etaients présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (0)

---

Etaients excusés ou absents les membres titulaires suivants : (10)

Mme LENEVEU-RIVIERE Hélène (Cahors, procuration donnée à Sylvie CAROFF), M. PACAUD Denis (Cahors, procuration donnée à Abel RACHI), Mme BOUIX Catherine (Cahors, procuration donnée à Cathy BONNET), Mme DE MEIXMORON Françoise (Cahors, procuration donnée à Thierry LORIN), Mme BOUGEARD Elsa (Cahors, procuration donnée à François DUCHESNE), Mme VALADE Anne-Rose (Espère, procuration donnée à REDOULES Matthieu), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty, procuration donnée à Pascal LAVAUR), Mme VOLFF Géraldine (Pradines, procuration donnée à

AR PREFECTURE

046-200023737-20200715-01\_15\_07\_2020-DE  
Regu le 21/07/2020

MARRE Denis), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. BORIES Olivier (St Géry – Vers, procuration donnée à GILES Jérôme).

Procurations : 9

Secrétaire de séance : Aurore DEL VITTO

---

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Administration générale

Objet : Fixation du nombre de Vice-présidents

2 abstentions : M. DUCHESNE ET Mme BOUGEARD par procuration

A été adopté à l'unanimité

Affiché au  
GRAND CAHORS le :

Délibération n° 1

27 JUIL. 2020



AR PREFECTURE

046-200023737-20200715-01\_15\_07\_2020-DE  
Regu le 21/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 15 juillet 2020

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Service : Administration générale

**Objet : Fixation du nombre de Vice-présidents**

Mesdames, Messieurs,

Lors de la première séance du Conseil communautaire qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, il revient à l'organe délibérant de fixer, par délibération, le nombre de Vice-présidents.

En vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « le Bureau de l'EPCI est composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le mandat des membres du bureau communautaire prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. (...) L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze (...) ».

Notre assemblée est aujourd'hui composée de 72 conseillers communautaires. Je vous propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à 15.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De fixer à 15 le nombre de Vice-Présidents appelés à siéger au sein du Bureau communautaire ;
- b- De préciser que leur entrée en fonction interviendra dès la proclamation de leur élection.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Vice-Président,

**Daniel JARRY**